



Strasbourg, le 23 juin 2004

Diffusion restreinte
CDL-JU(2004)038syn.
Fr. seul.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
la Cour constitutionnelle de l'«Ex-République yougoslave de Macédoine»

**Conférence internationale
à l'occasion du 40^e anniversaire du
fonctionnement de la Cour constitutionnelle:**

**«Protection constitutionnelle: bilan et
perspectives»**

**2 au 5 juin 2004
Skopje**

CARNET DE BORD

À la demande de la Cour constitutionnelle de l'«Ex-République yougoslave de Macédoine», la Commission de Venise a contribué à l'organisation de la Conférence internationale à l'occasion du 40^e anniversaire du fonctionnement de la Cour constitutionnelle: «Protection constitutionnelle: bilan et perspectives», le 3 juin 2004, à Skopje.

La Conférence a été inaugurée par le Président de la République, M. B. Crvenkovski et par le Premier Ministre, M. H. Kostov, qui marquait ainsi son premier acte politique depuis sa nomination la veille. La Cour constitutionnelle a pu voir rappelée son autorité ainsi que l'importance de son rôle dans l'établissement et le fonctionnement pacifique et harmonieux d'une démocratie véritable. Elle s'est vue ainsi assurée du soutien du pouvoir exécutif dans cette mission et dans le respect de l'indépendance, qui lui est nécessaire pour mener ses fonctions à bien.

La Conférence a été l'occasion pour la Cour constitutionnelle de réunir des présidents, juges et membres de 25 Cours constitutionnelles européennes et de la Cour européenne des Droits de l'Homme, des représentants du pouvoir exécutif, législatif ainsi que du monde universitaire (voir liste des participants, doc. CDL-JU(2004)038list).

M. Gross, juge à la Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne, Mme Veil, membre du Conseil constitutionnel français, M. Ribicic, juge à la Cour constitutionnelle de la Slovénie, M. Babjak, juge à la Cour constitutionnelle de Slovaquie, M. Strekozov, Vice-Président de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, Mme Omejec, Vice-Présidente de la Cour constitutionnelle de la Croatie et M. Stepien, juge au Tribunal constitutionnel de Pologne ont évoqué les lignes fortes de l'évolution de la jurisprudence de leur cour constitutionnelle respective et de l'impact de cette jurisprudence sur la société et la vie politique (voir programme doc. CDL-JU(2004)038prog.).

Si les présentations et les interventions d'autres représentants de cours constitutionnelles invitées se sont principalement articulées autour des acquis et des bilans de l'activité des cours constitutionnelles respectives, les débats ont été également l'occasion de soulever et d'évoquer des questions d'intérêt commun aux Cours constitutionnelles. Sur la base de l'intervention de M. Maus, juge au Tribunal constitutionnel d'Andorre, sur les droits fondamentaux dans le projet de constitution européenne, d'autres questions comme la question de la multiplication des normes, du rôle et de l'impact des juridictions internationales et de leur jurisprudence sur les décisions des cours constitutionnelles ou sur les moyens pour ces dernières d'appréhender et de traiter des questions d'actualité comme l'euthanasie et le droit à la vie ont été l'objet d'échanges de vues entre tous les participants.

M^{lle} Caroline Martin était chargée de l'organisation de la Conférence. Elle peut être contactée par téléphone au +33 3 88 41 38 23 ou par fax au +33 3 88 41 37 38, ou par e-mail : caroline.martin@coe.int pour toute information complémentaire.